

2

Vieillesse

Le phénomène du vieillissement

Un article publié par l'INED¹ atteste que l'accélération du vieillissement de la population en France et dans les pays développés repose sur une mécanique démographique à plusieurs composantes : l'avancée en âge des générations du baby-boom et l'allongement de leur vie, ainsi que les effectifs de population plus jeunes en diminution.

Sur l'ensemble des 40 pays étudiés, les personnes âgées de 65 ans et plus sont près de quatre fois plus nombreuses en 2020 qu'en 1950, passant de 54 millions à 222 millions. Sur cette période, bien qu'elle ne soit pas dans les pays les plus vieillissants, la France a connu une augmentation soutenue de sa population âgée, avec une accélération importante depuis 2011.

Le vieillissement en politique de la ville

Les « jeunes des quartiers » d'hier sont-ils devenus des « vieux de quartier » aujourd'hui ? Cette question formulée par un chef de projet territorial de la politique de la ville nous invite à mieux connaître l'évolution de la structure démographique des quartiers prioritaires et à positionner le sujet plus fortement dans la politique de la ville qui, à son origine à la fin des années 70, était plutôt destinée aux jeunes. Après la publication par Trajectoire Ressources d'un panorama statistique sur le vieillissement dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)², ainsi que l'animation de temps d'échanges sur ce sujet, ce dernier a pu trouver sa place dans les nouvelles générations de contrats, se centrant aujourd'hui plus précisément sur la mise en place de plans d'action.

1 - BONNET C., CAMBOIS E., FONTAINE R. « Dynamiques, enjeux démographiques et socioéconomiques du vieillissement dans les pays à longévité élevée », Les chroniques thématiques de PoPulation - Institut national d'études démographiques (INED), 2021, 106 p.

2 - <https://ressources-ville.org/publication/le-vieillessement-dans-les-quartiers-politique-de-la-ville-en-bourgogne-franche-comte/>

En Bourgogne-Franche-Comté, 14 territoires sur 23 mentionnent le vieillissement comme un enjeu transversal du nouveau contrat de ville. A l'inverse, un tiers ne fait pas apparaître cette thématique. Enfin, seul un contrat a inscrit le vieillissement comme un enjeu principal pour les six prochaines années.

Découvrir, prévenir et agir

La problématique émergente du vieillissement dans les quartiers populaires a invité les territoires à se saisir du sujet : certains dans une visée prospective, d'autres plus opérationnelle, et quelques rares dans un processus complet avec la constitution d'un plan d'actions. En effet, certaines collectivités cherchent à agir sur l'isolement des personnes âgées. Un tiers des contrats traitant du sujet inscrivent la lutte contre l'invisibilisation et la prévention de la dépendance comme centrales dans le travail qu'il reste à mener. Ceci concerne des projets utilisant l'« aller-vers » les seniors, en facilitant l'accès aux droits et la transmission d'informations liées aux problématiques spécifiques (santé, administratif...),

ou encore rédigeant un registre des « personnes fragiles et isolées »³⁴. Les principaux projets recensés dans les contrats visent à impulser des échanges intergénérationnels en permettant notamment aux seniors de transmettre aux jeunes (et inversement) leurs savoirs. Les actions attendues doivent développer les réseaux de solidarité. On notera qu'un territoire souhaite expérimenter un projet « visiteurs à domicile en QPV », à l'instar de ce qui a été expérimenté lors de la période Covid, en mobilisant des jeunes issus du quartier qui prendront des nouvelles et aideront les personnes âgées à se déplacer pour réaliser des tâches quotidiennes (faire des courses, etc.).

Ensuite, pour participer à la lutte contre l'isolement, des territoires souhaitent davantage faire connaître, soutenir voire mettre en place des lieux ressources et de proximité proposant des services en santé, pour la cohésion sociale ou encore pour l'accès aux droits (maison de santé, France service, antenne CCAS...). Il est fait référence aussi aux commerces de proximité qui favorisent le maintien des seniors dans les quartiers. Enfin, les espaces tiers, comme les centres sociaux, sont cités comme étant une des ressources ou des outils du lien social à préserver.



Pour les signataires des contrats de ville, s'il faut créer et maintenir ces services de proximité, il faut aussi participer à un troisième niveau d'intervention qui concerne le bâti. Plus précisément, les territoires mettent en avant deux champs d'intervention : l'aménagement du cadre de vie et l'adaptation du parc locatif. Pour l'habitat, il s'agit de profiter des opérations de rénovation ou de renouvellement qui doivent permettre de repenser la taille et l'équipement des logements, tout en veillant à

3 - <https://www.service-public.fr/demarches-silence-vaut-accord/demarches/1635>

4 - <https://www.cnil.fr/fr/les-registres-communaux-dalerte-et-de-protection-des-populations-en-cas-de-crise-exceptionnelle>

la thématique plus large des transitions et notamment l'intervention pour lutter contre les fortes chaleurs.

L'idée est aussi de faire du quartier un lieu de vie agréable et convivial pour les personnes âgées en agissant sur l'accessibilité et en mettant l'accent sur la mobilité des aînés. Il s'agit de favoriser les déplacements, d'inciter le développement de formes de mixité et diversifier les contacts sociaux dans l'espace public. Plusieurs solutions sont envisagées comme la sécurisation des espaces pour les déplacements piétons, l'adaptation des réseaux de transports en commun ou encore le déploiement de services à la demande.

Enfin, et même si les projets et actions intergénérationnels ou d'accès aux droits peuvent rentrer dans ce cadre, les signataires souhaitent mobiliser la politique de la ville et développer des actions de prévention au sens large en faveur des seniors. On peut notamment citer les thématiques de la prévention routière, la santé, des usages du numérique ou la mise en place de séances d'activités physiques adaptées comme peut le proposer le projet « prévento » de la Mutualité Française.



Quelques inspirations territoriales

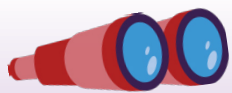
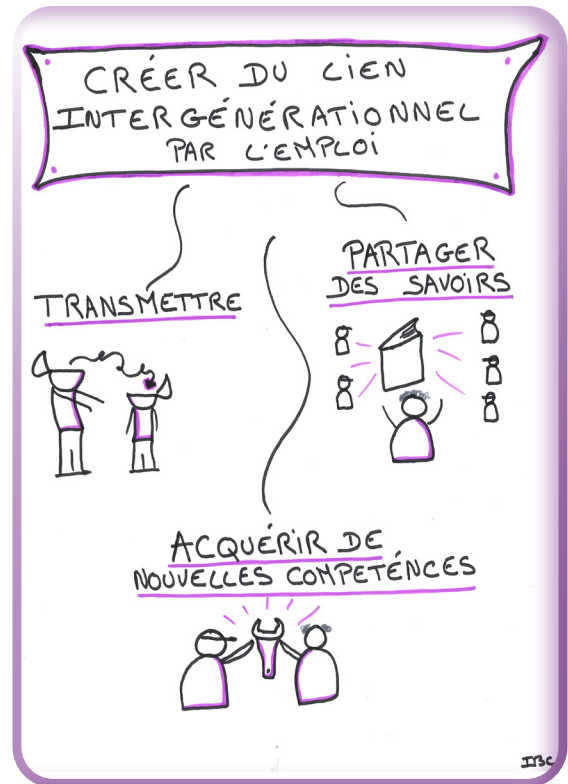
Trois actions inspirantes ont été recensées dans les contrats de ville.

D'abord, dans une ville médiane ayant un seul QPV, le souhait est de pouvoir, en amont d'autres actions, mettre en place une recherche-action auprès des publics afin de réaliser un diagnostic précis pour mieux comprendre l'ampleur et les conséquences du vieillissement sur le territoire prioritaire. L'idée sera, à la suite du diagnostic, de proposer des actions plus pertinentes et plus efficaces pour répondre aux problématiques spécifiques de ce public.

Ensuite, deux autres territoires souhaitent intégrer le label villes amies des aînées qui permettra d'alimenter les réflexions, de s'inspirer d'autres villes et de suivre une trame d'interventions communes entre adhérents. Si l'application de ce label ne se limite pas aux quartiers, devenir membres du réseau donne aussi accès à différentes ressources qui permettent aux travaux locaux de monter en généralité.

Enfin, on peut mentionner l'exemple d'un contrat de ville ayant plusieurs QPV qui souhaite porter une attention particulière sur l'emploi des seniors à travers deux leviers : d'une part le développement du mentorat ainsi que la valorisation de la transmission entre les aînés et les

plus jeunes au travers de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) ou les contrats de génération, et, d'autre part, via l'identification des postes adaptés aux seniors dans le cadre des implantations d'entreprises ou de commerces sur le territoire. Ainsi, certains signataires de contrats de ville souhaitent qu'un effort en direction des emplois des seniors résidant dans les QPV se fasse, au même titre que les efforts réalisés pour l'emploi des jeunes.



Le regard de Trajectoire Ressources

L'enjeu du vieillissement de la population des QPV prend progressivement sa place dans la politique de la ville : c'est une bonne nouvelle car les besoins deviennent de plus en plus saillants selon les habitants et les organisations qui agissent en proximité. Si de nombreux acteurs ont engagé depuis plusieurs années de nouvelles approches (on pense notamment aux bailleurs sociaux autour du maintien à domicile et aux entreprises de service à la personne qui ont été proactifs), l'approche territoriale partagée telle que nous la connaissons en politique de la ville va connaître dans les années à venir l'arrivée du « sujet des seniors » à côté d'autres problématiques plus anciennes (la jeunesse, l'emploi, etc.).

L'analyse des contrats de ville montre qu'une majorité

de territoires de la région aborde le vieillissement de la population sous l'angle de la prévention, de l'accompagnement des habitants, et de l'adaptation de l'espace public pour le rendre plus accessible. Pour concrétiser puis évaluer les impacts de ces choix, il semble nécessaire de s'appuyer sur des acteurs présents dans les QPV (comme les CCAS ou les centres sociaux) mais aussi d'intégrer des modalités en réseau capables de mettre en partage les démarches testées sur divers territoires (comme le réseau francophone villes amies des aînés). D'autres dispositifs existent, sont des sources d'inspiration et permettront, sur la période 2024-2030, une transférabilité des bonnes pratiques en direction des QPV.

Si vous souhaitez des informations plus précises ou supplémentaires, vous pouvez contacter Trajectoire Ressources à :

contact@ressources-ville.org

Retrouvez nos ressources sur nos différents supports de communication :

www.ressources-ville.org

